

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1910)
Heft: 1

Artikel: Avis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

AVIS

1° Le Comité attire tout spécialement l'attention de MM^{mes} et MM. les membres de la Société sur la date de la prochaine assemblée :

Mercredi 16 mars 1910, à 8 h. $\frac{1}{4}$ du soir.

2°

COURSE AU VUACHE

Jeudi 31 mars 1910.

Départ de la gare de Cornavin : 7 h. 39 [H. C.] (rendez-vous devant la gare à 7 h. 30). — Arrivée à Collonges : 7 h. 23 [H. P.]

— Descente sur Arcines. — Retour : 8 h. 20 du soir.

Prendre ses vivres. — Prix du billet collectif : 1 fr. 15.

Les membres de la Société désirant bénéficier du billet collectif sont priés de s'inscrire, avant le 29 mars, chez M. R. Bieler, 8, rue St-Léger, en indiquant leur adresse.

Nota : Invitation très cordiale à tous les amis de la Société; mais seuls les membres pourront participer à la réduction du prix de transport (Règl. P.-L.-M.).

Assemblée générale ordinaire du 24 février 1910, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Ed. MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Radiation.

En vertu de l'art. 6 des Statuts, l'Assemblée prononce la radiation d'un membre.

Démission.

M. H. Gander, régent à l'École professionnelle, est considéré comme démissionnaire.